

## REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**L'an deux mille onze, le 30 août, à 18 h 00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 22 août 2011, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de Communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de M. MELLET Yvon.**

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 8**

**Étaient présents :**

MM. MELLET, MENARD, THEBAULT, KAZMIERCZAK, LANDEL, DERVAL, THELOHAN, GARDAN.

**Excusés :**

M. GENDROT, M. TROUBOUL.

**M. MENARD a été élu secrétaire de séance.**

---

**Objet de la décision n° 20 / 2011 :**

### **PROPOSITION DE ECTI POUR LE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DE 5 COMMUNES DU TERRITOIRE**

Le 20 mai dernier, Messieurs MELLET et GENDROT ont rencontré des représentants de l'association ECTI – réseau de professionnels seniors qui mettent leurs compétences au service du développement économique et social.

En l'occurrence, certains des membres de l'association sont en mesure d'accompagner les communes, sur les missions suivantes :

- document unique relatif aux risques professionnels
- accès des personnes handicapées dans les ERP
- plan communal de sauvegarde

La Communauté de communes ayant compétence pour assurer le diagnostic accessibilité des Communes, il a été demandé à l'association ECTI d'examiner le territoire, et d'établir une proposition de prestations pour ce diagnostic.

Il a été envoyé aux Communes un tableau permettant de recenser les établissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP), et il leur a été demandé de désigner un référent de pilotage.

Seules 5 Communes ont fourni les informations complètes. Ainsi ECTI, pour ne pas perdre de temps, soumet à la Communauté de communes une proposition pour réaliser ce diagnostic sur ces 5 Communes qui sont : LA COUYERE, LALLEU, LE PETIT FOUGERAY, CHANTELOUP et PANCE.

La proposition d'ECTI repose sur les règles suivantes :

- Mission réalisée par 2 experts
- 4 sites visités par jour
- La population de chacune des Communes étant inférieure à 2.000 habitants : lancement le matin et 2 sites mesurés l'après-midi
- Mesure de l'éclairage public autour des ERP et IOP faite par une personne de la Commune, formée préalablement à l'emploi d'un luxmètre, prêté pour l'occasion

La contribution financière forfaitaire demandée pour cette mission, inclut une participation aux frais de fonctionnement de l'association ainsi que tous les frais engendrés par les intervenants. Elle se répartit selon le tableau ci-dessous :

<b>Commune</b>	<b>Contribution TTC</b>
LA COUYERE	700 €
LALLEU	1.920 €
LE PETIT FOUGERAY	1.580 €
CHANTELOUP	1.710 €
PANCE	2.400 €
<b>TOTAL</b>	<b>7.610 €</b>

Cette proposition ne prévoit pas le diagnostic accessibilité de la voirie. Dans la mesure où il est envisagé, des avenants aux conventions de missions ou de nouvelles conventions devront être élaborées.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur cette proposition qui permettrait d'engager la démarche sur le territoire.

## **DÉCISION**

Considérant l'obligation légale de réaliser le diagnostic accessibilité dans les Communes, le Bureau décide, à l'unanimité, de faire appel à l'association ECTI pour réaliser cette mission, dans un premier temps sur les 5 Communes citées préalablement : LA COUYERE, LALLEU, LE PETIT FOUGERAY, CHANTELOUP et PANCE. La participation forfaitaire de la Communauté de communes pour cette prestation, s'élève à un total de 7.610 € TTC.

Le Président est ainsi autorisé à signer la (ou les) convention(s) devant intervenir entre ECTI et la Communauté de communes, qui fixera(ont) les conditions d'exercice de cette mission. Il pourra être envisagé de passer des avenants, notamment pour intégrer le diagnostic accessibilité de la voirie des Communes.

---

**Objet de la décision n° 21 / 2011 :**

### **AVENANT N° 1 AU MARCHÉ D'ETUDE TERRITORIALE ET BOCAGÈRE BREIZH BOCAGE**

Par décision du 21 juin 2011, le Bureau a décidé de retenir PROXALYS ENVIRONNEMENT pour

réaliser l'étude territoriale, correspondant au Volet 1 du programme Breizh Bocage, sur les Communes de Messac, La Noë Blanche et Crevin, selon un coût de prestation de 6.770 € HT.

A cette étude, il est proposé d'ajouter une étude de l'évolution passée sur 3 placettes terrain (1 par commune), sur la base de 3 photographies aériennes par placette, pour un coût supplémentaire de 225 € HT (soit une augmentation de 3,3% du marché).

Il s'agit d'identifier sur une échelle d'année de l'ordre de 30 ans, les mécanismes d'évolution qui sont à l'origine du paysage bocager actuel. Cette investigation sera menée à partir de l'interprétation quantitative et qualitative de photographies aériennes judicieusement choisies, sur la base d'un échantillonnage statistique de placettes de terrain. Sur une même placette, l'analyse de plusieurs clichés d'un même territoire permettra également d'affiner la pression exercée sur le bocage sur ce pas de temps. Cette analyse permettra d'appréhender et d'identifier les principaux facteurs responsables des évolutions favorables ou défavorables constatées.

Le Bureau est invité à se prononcer sur cette proposition d'avenant.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve à l'unanimité la réalisation de l'étude de l'évolution passée sur 3 placettes terrain (1 par commune), sur la base de 3 photographies aériennes par placette, pour un coût supplémentaire de 225 € HT. Le Président est alors autorisé à signer l'avenant n°1 au marché passé avec PROXALYS ENVIRONNEMENT.

---

### Objet de la décision n° 22 / 2011 :

#### AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF A L'EXTENSION DE LA ZA DE BEL AIR, A CREVIN

Le Président soumet à l'avis du Bureau, la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec EGUIMOS, pour l'extension de la ZA de Bel Air à CREVIN.

Cet avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement du marché, par application des principes suivants :

Coût prévisionnel C	Rémunération sur la base du taux t'
$C < C^{\circ}$	$R_d = R_p$
$C = C^{\circ}$	$t' = t$
$C^{\circ} < C \leq C'$	$t' = t(1-e)$

$C^{\circ} = 400.000 \text{ € HT}$

$e = 10\%$

Il est ainsi proposé de modifier, par voie d'avenant, l'article 3.2 de l'acte d'engagement du marché initial, de la façon suivante  $\Rightarrow$

Taux de rémunération (t) : 2,73 %

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 385.499,32 € HT, suite au choix des entreprises retenues pour réaliser les travaux de viabilisation de l'extension de la zone d'activités.

Le coût prévisionnel des travaux (C) étant inférieur à l'enveloppe financière affectée aux travaux (C°), le forfait définitif de rémunération est égal au forfait provisoire de rémunération, fixé à 10.920 € HT, soit 13.060,32 € TTC.

Les autres clauses du marché de maîtrise d'œuvre qui ne sont pas modifiées par cet avenant, ainsi que les autres pièces du marché, demeurent applicables.

Le Bureau est alors invité à se prononcer sur cette proposition d'avenant.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve à l'unanimité la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la ZA de Bel Air à CREVIN, permettant d'arrêter le forfait définitif de rémunération. Le Président est alors autorisé à signer cet avenant à passer avec l'entreprise EGUMOS, portant le montant du marché à 10 920,00 € HT..

---

### **Objet de la décision n° 23 / 2011 :**

#### **DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LES OFFICES CANTONAUX DES SPORTS DE BAIN DE BRETAGNE ET DU SEL DE BRETAGNE**

Les Offices Cantonaux des Sports du territoire de la Communauté de communes ont fait parvenir leur demande de subvention au titre du Contrat de Territoire, dans le cadre de l'action « Accompagner la dynamique des offices cantonaux des sports », comprenant l'aide au fonctionnement et l'aide à l'emploi.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- Aide au fonctionnement 12.000 € pour chacun des offices
- Aide à l'emploi 8 000 € pour chacun des offices

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription des subventions suivantes pour l'année 2011 au titre de l'action « Accompagner la dynamique des offices cantonaux des sports » du Contrat de Territoire :

- Aide au fonctionnement 12.000 € pour chacun des offices
  - Aide à l'emploi 8.000 € pour chacun des offices
-

**Objet de la décision n° 24 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA 10<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL DU SCHMOUL**

L'association Productions Schmoulbrouk a déposé à la Communauté de Communes sa demande de subvention au titre du Contrat de Territoire pour la 10<sup>ème</sup> édition du Festival du Schmoul les 28 et 29 janvier 2011.

L'association sollicite une subvention de 4 000 €, le budget prévisionnel s'élevant à 48 470 € (dont 10 000 € en frais de restauration + accueil / hébergement des artistes, et 11 240 € de déficit de l'année 2010).

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 2 400 € pour soutenir le festival du Schmoul 2011, correspondant au même montant accordé en 2010.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 2 400 € au titre de l'action n° 3A « Développement des animations culturelles d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association PRODUCTIONS SCHMOULBROUK pour la 10<sup>ème</sup> édition du Festival du Schmoul.

---

**Objet de la décision n° 25 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA 8<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL WEST COUNTRY**

L'association West Country sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du festival culturel et musical se déroulant les 12, 13, 14, et 15 août 2011 à BAIN DE BRETAGNE.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement des animations culturelles d'envergure » du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 30 000 €, son budget prévisionnel s'élevant à 412 800 €.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 6 000 € pour soutenir le festival West Country 2011, correspondant au même montant accordé en 2010.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 6 000 € au titre de l'action n° 3A « Développement des animations culturelles d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association WEST COUNTRY pour la 8<sup>ème</sup> édition du Festival West Country.

---

**Objet de la décision n° 26 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ASSOCIATION CAMPAGN'ART**

L'association Campagn'art de CHANTELOUP a déposé à la Communauté de Communes une demande de subvention, au titre du Contrat de Territoire, dans le cadre de l'action n° 3A destinée à soutenir les manifestations culturelles d'envergure.

Ayant la volonté de favoriser le développement culturel en milieu rural, l'association organise, chaque année, 2 festivals :

« Scène et logis » en novembre, qui rassemble les spectateurs dans des maisons de CHANTELOUP qui se transforment en salles de spectacles pour accueillir théâtre et chanson française,

« Chante avec les loups » en juin, qui accueille dans différents lieux du bourg des ensembles vocaux. En soirée, un concert clôt la manifestation.

Par ailleurs, l'association souhaite sensibiliser le jeune public au monde du spectacle en proposant des spectacles enfants hors temps scolaire.

L'association sollicite une aide de 3 220 €, son budget s'élevant à 15 240 € pour 2011.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 2 070 € pour soutenir l'organisation des différentes manifestations culturelles par Campagn'art en 2011, correspondant au même montant accordé en 2010.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 2 070 € au titre de l'action n° 3A « Développement des animations culturelles d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association Campagn'art pour soutenir l'organisation de ses différentes manifestations culturelles.

---

**Objet de la décision n° 27 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LE FESTIVAL BAIN DE BLUES**

L'association Bain de Blues sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'organisation de la 5<sup>ème</sup> édition du festival Bain de Blues, se déroulant le samedi 23 avril 2011.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement des animations culturelles d'envergure » du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 2 750 €.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 1 557 € pour soutenir la manifestation organisée par Bain de Blues en 2011, correspondant au même montant accordé en 2010.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 1 557 € au titre de l'action n° 3A « Développement des animations culturelles d'envergure » du Volet 3 du

Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association BAIN DE BLUES pour la 5<sup>ème</sup> édition du festival Bain de Blues.

---

**Objet de la décision n° 28 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA 9<sup>ème</sup> EDITION DU SUPER-CROSS NOCTURNE ORGANISEE PAR LE MOTO CLUB DE LA BOSSE**

L'association MOTO CLUB DE LA BOSSE sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du super-cross nocturne le 30 juillet 2011.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 2 500 €, le budget prévisionnel s'élevant à 113 220 € (dont 12 000 € de restauration et boissons).

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 2 400 € pour soutenir la 9<sup>ème</sup> édition du super-cross nocturne à LA BOSSE DE BRETAGNE, correspondant au même montant accordé en 2010.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 2 400 € au titre de l'action n° 3B « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association MOTO CLUB DE LA BOSSE pour la 9<sup>ème</sup> édition du super-cross nocturne de LA BOSSE DE BRETAGNE.

---

**Objet de la décision n° 29 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA 26<sup>ème</sup> EDITION DES COURSES PEDESTRES ORGANISEE PAR LE RELAIS DU SEMNON**

L'association LE RELAIS DU SEMNON sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'organisation des courses pédestres de la Vallée du Semnon le 25 septembre 2011.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 3 000 €, le budget prévisionnel s'élevant à 45 900 €.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 3 000 € pour soutenir la 26<sup>ème</sup> édition des courses pédestres de la Vallée du Semnon, correspondant au même montant accordé en 2010.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 3 000 € au titre de l'action n° 3B « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association LE RELAIS DU SEMNON pour la

26<sup>ème</sup> édition des courses pédestres de la Vallée du Semnon.

---

**Objet de la décision n° 30 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LA 8<sup>ème</sup> EDITION DU TRAIL DU CHATEAU DE BOEUVRES ORGANISEE PAR L'U.S.G.M.**

L'association U.S.G.M. (Union Sportive de Guipry Messac) sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Trail du Château de Boeuvres le samedi 29 octobre 2011 à Messac.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 1 000 €, le budget prévisionnel s'élevant à 7 500 €.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 1 000 € pour soutenir la 8<sup>ème</sup> édition du Trail du Château de Boeuvres

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 1 000 € au titre de l'action n° 3B « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association U.S.G.M. pour la 8<sup>ème</sup> édition du Trail du Château de Boeuvres.

---

**Objet de la décision n° 31 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE TRIAL 4X4 A PLECHATEL**

L'association TOUT TERRAIN 35 sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'organisation du championnat national de trial 4x4 à PLECHATEL les 17 et 18 septembre 2011.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 2 000 €, le budget prévisionnel s'élevant à 27 315 €.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 1 000 € pour soutenir l'organisation du championnat national de trial 4x4 à PLECHATEL.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 1 000 € au titre de l'action n° 3B « Développement des animations sportives d'envergure » du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association TOUT TERRAIN 35 pour

l'organisation du championnat national de trial 4x4 à PLECHATEL les 17 et 18 septembre 2011.

---

**Objet de la décision n° 32 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR LE SOUTIEN A L'EMPLOI SPORTIF DU CLUB NAUTIQUE BAINAIS DE VOILE**

L'association CLUB NAUTIQUE BAINAIS DE VOILE sollicite le Département, au titre du Contrat de Territoire, pour soutenir l'un de ses emplois sportifs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action n° 35 «Aide à l'emploi pour l'association de nautisme» du Volet 3. La demande de l'association porte sur un montant d'aide de 8 000 €.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 8 000 € pour soutenir l'emploi sportif du CLUB NAUTIQUE BAINAIS DE VOILE.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 8 000 € au titre de l'action n° 35 «Aide à l'emploi pour l'association de nautisme» du Volet 3 du Contrat de Territoire, sur l'année 2011, en faveur de l'association CLUB NAUTIQUE BAINAIS DE VOILE pour soutenir l'un de ses emplois sportifs.

---

**Objet de la décision n° 33 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA MEDIATHEQUE DE BAIN DE BRETAGNE**

Le Conseil municipal de BAIN DE BRETAGNE, lors de sa réunion du 23 mai 2011, sollicite l'enveloppe du Contrat de Territoire au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques ». La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

15 000 € pour des livres

11 000 € pour des documents audiovisuels et multimédia

5 200 € pour des animations

Ce qui représente un coût total de dépenses pour 2011 de 26 000 € d'acquisitions et 5 200 € d'animations.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 8 800 € pour l'acquisition de livres et documents et les animations de la médiathèque de BAIN DE BRETAGNE.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 8 800 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de BAIN DE BRETAGNE pour sa médiathèque, en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 34 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE CHANTELOUP**

Le Conseil municipal de CHANTELOUP, lors de sa réunion du 25 mars 2011, sollicite une subvention, au titre de l'action n°37 « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit une somme de 3 300 € à son budget 2011 pour ces acquisitions.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 990 € pour l'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque de CHANTELOUP, correspondant à un taux de subventionnement de 30%.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 990 € au titre de l'action « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de CHANTELOUP, pour sa bibliothèque, et pour l'année 2011.

---

### **Objet de la décision n° 35 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE CREVIN**

Le Conseil municipal de CREVIN, lors de sa réunion du 6 mai 2011, sollicite l'enveloppe du Contrat de Territoire au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques ». La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

2 500 € pour des livres

3 131 € pour des animations

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 1 750 € pour l'acquisition de livres et les animations de la bibliothèque de CREVIN.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 1 750 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de CREVIN pour sa bibliothèque en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 36 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE ERCE EN LAMEE**

Le Conseil municipal de ERCE EN LAMEE, lors de sa réunion du 26 avril 2011, sollicite une subvention, au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

1 000 € pour des livres  
500 € pour des animations

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 550 € pour l'acquisition de livres et les animations de la bibliothèque de ERCE EN LAMEE.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 550 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de ERCE EN LAMEE pour sa bibliothèque en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 37 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA BOSSE DE BRETAGNE**

Le Conseil municipal de LA BOSSE DE BRETAGNE, lors de sa réunion du 15 mars 2011, sollicite une subvention, au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

1 500 € pour des livres  
450 € pour l'animation

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses

d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 675 € pour l'acquisition de livres et l'animation de la bibliothèque de LA BOSSE DE BRETAGNE.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 675 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de LA BOSSE DE BRETAGNE pour sa bibliothèque en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 38 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA NOE BLANCHE**

La Commune de LA NOE BLANCHE sollicite une subvention, au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

1 000 € pour des livres  
200 € pour l'animation

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 400 € pour l'acquisition de livres et l'animation de la bibliothèque de LA NOE BLANCHE.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 400 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de LA NOE BLANCHE pour sa bibliothèque en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 39 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LE SEL DE BRETAGNE**

Le Conseil municipal de LE SEL DE BRETAGNE, lors de sa réunion du 11 juin 2011, sollicite une subvention, au titre de l'action n°37 « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit une somme de 1 100 € à son budget 2011 pour ces acquisitions.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de

Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 330 € pour l'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque de LE SE DE BRETAGNE, correspondant à un taux de subventionnement de 30%.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 330 € au titre de l'action « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de LE SEL DE BRETAGNE pour sa bibliothèque en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 40 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE MESSAC**

Le Conseil municipal de MESSAC, lors de sa réunion du 23 février 2011, sollicite une subvention, au titre de l'action n°37 « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit une somme de 5 656 € à son budget 2011 pour ces acquisitions.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 1 697 € pour l'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque de MESSAC, correspondant à un taux de subventionnement de 30%.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 1 697 € au titre de l'action « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de MESSAC pour sa bibliothèque en 2011.

---

### **Objet de la décision n° 41 / 2011 :**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE PANCE**

Le Conseil municipal de PANCE, lors de sa réunion du 28 avril 2011, sollicite une subvention, au titre de l'action n°37 « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit une somme de 1 000 € à son budget 2011 pour ces acquisitions.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 300 € pour l'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque de PANCE, correspondant à un taux de subventionnement de 30%.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 300 € au

titre de l'action « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de PANCE pour sa bibliothèque en 2011.

---

**Objet de la décision n° 42 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE PLECHATEL**

Le Conseil municipal de PLECHATEL, lors de ses réunions du 10 janvier et 4 avril 2011, sollicite une subvention, au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

7 000 € pour des livres

656 € pour des animations

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 2 428 € pour l'acquisition de livres et les animations de la bibliothèque de PLECHATEL.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 2 428 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de PLECHATEL pour sa bibliothèque en 2011.

---

**Objet de la décision n° 43 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAULNIERES**

Le Conseil municipal de SAULNIERES, lors de sa réunion du 5 avril 2011, sollicite une subvention, au titre de l'action n°37 « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit une somme de 2 000 € à son budget 2011 pour ces acquisitions.

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, il est proposé de retenir une subvention de 600 € pour l'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque de SAULNIERES, correspondant à un taux de subventionnement de 30%.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 600 € au titre de l'action « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » du Volet 3 du

Contrat de Territoire, en faveur de la commune de SAULNIERES pour sa bibliothèque en 2011.

---

**Objet de la décision n° 44 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE TEILLAY**

Le Conseil municipal de TEILLAY, lors de ses réunions du 18 février et 1er avril 2011, sollicite une subvention, au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

1 500 € pour des livres  
449 € pour des animations

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 675 € pour l'acquisition de livres et les animations de la bibliothèque de TEILLAY.

**DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 675 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de TEILLAY pour sa bibliothèque en 2011.

---

**Objet de la décision n° 45 / 2011 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET LES ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE TRESBOEUF**

La Commune de TRESBOEUF sollicite une subvention, au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Contrat de Territoire. La commune a ainsi inscrit les sommes suivantes pour 2011 :

2 000 € pour des livres  
500 € pour des animations

Conformément à ce qui a été inscrit dans la programmation pour l'année 2011 du Contrat de Territoire, les taux de subventionnement ont été définis comme suit : 30% des dépenses d'acquisitions de livres et 50% des dépenses d'animations.

Ainsi, il est proposé de retenir une subvention de 850 € pour l'acquisition de livres et les animations de la bibliothèque de TRESBOEUF.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, l'inscription d'un montant de 850 € au titre des actions « Soutien à l'achat de livres et périodiques pour les bibliothèques » et « Aide à l'animation des bibliothèques » du Volet 3 du Contrat de Territoire, en faveur de la commune de TRESBOEUF pour sa bibliothèque en 2011.

---

### Objet de la décision n° 46 / 2011 :

#### **CREATION D'UN 2<sup>nd</sup> POSTE SUR L'ANIMATION MULTIMEDIA ET L'AIDE AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE**

Début juillet dernier, il a été évoqué à la demande de M. DUPONT – Président du Comité TIC, en présence de M. MELLET et M. GENDROT, l'éventualité de la création d'un 2<sup>ème</sup> poste pour le service multimédia de la Communauté de communes reposant sur les éléments suivants :

Depuis fin 2009, M. PROVOST Jonathan travaille en binôme avec M. BENAOUALI Mikaël, à l'animation des 6 espaces multimédias de la Communauté de communes. Ce renfort de personnel a permis à l'EPCI de développer les offres de stages, d'ateliers, de groupes à l'année pour les adhérents des espaces multimédias. Il a également permis de répondre à la demande en formations des agents des Communes et de la Communauté de communes, ainsi qu'aux demandes d'intervention en maintenance informatique ou conseils pour améliorer le parc des collectivités.

M. PROVOST a bénéficié jusqu'alors d'un contrat aidé : CAE passerelle – dispositif offrant un financement avantageux du coût du poste. Le prolongement de ce type de contrat sur une 2<sup>nde</sup> année a pu être accordé du fait de l'engagement de M. PROVOST dans le suivi d'une formation : Licence professionnelle USETIC (Usages Socio-Educatifs des Technologies de l'Information et de la Communication) qu'il a brillamment obtenue en juin dernier. Toutefois, le CAE doit s'achever à la fin du mois de novembre prochain.

Compte tenu de la demande émanant des espaces multimédias, et des besoins recensés dans les Communes, il est proposé de créer un poste définitif en adjoint d'animation. Celui-ci se partagerait de la façon suivante :

53 % à disposition des espaces multimédias

47 % à disposition des mairies de la Communauté de communes

Le Bureau est ainsi invité à se prononcer sur cette création de poste.

## DÉCISION

Considérant le besoin recensé non seulement dans les 6 espaces multimédias de la Communauté de communes, mais aussi dans les Communes pour apporter des conseils et former le personnel dans le domaine de l'informatique,

le Bureau approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps plein, rattaché au Service d'animation multimédia.

Ce poste correspondra à un grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Il lui sera appliqué le régime indemnitaire suivant :

- Bénéfice des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires)
- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) : Taux annuel de base en vigueur = 449,29 €  
Coefficient appliqué : 2,5  
Modulation d'attribution de cette prime de 0 à 2,5  
Versée mensuellement

---

## **Objet de la décision n° 47 / 2011 :**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Les membres du Bureau sont informés que M. Franck RUBAUD – occupant le poste de coordinateur Jeunesse depuis juin 2011, a réussi avec succès l'examen professionnel d'Animateur Chef qu'il a passé en fin d'année 2010.

Il est actuellement sur le grade d'Animateur au 7ème échelon, et peut prétendre à une nomination sur le grade d'Animateur Chef. La CAP (Commission Administrative Paritaire) ayant rendu, le 20 juin dernier, un avis favorable à sa nomination sur ce grade d'Animateur Chef au 1er échelon sans ancienneté à compter du 1er juin 2011, il est demandé l'avis du Bureau sur cet avancement de grade pour M. Franck RUBAUD.

Pour mémoire, il est rappelé que ce poste auparavant occupé par Mlle BERNARD Marie-Gaëlle, avait été créé sur la base d'un grade d'attaché.

### **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, le Bureau approuvant à l'unanimité la nomination de Franck RUBAUD au grade d'Animateur Chef, décide d'apporter la modification suivante au tableau des effectifs de la Communauté de communes :

#### Situation actuelle

1 poste d'attaché

1 poste d'animateur territorial

#### Situation au 01/06/2011

Radiation du poste d'attaché  
Création d'un poste d'animateur territorial

Radiation du poste d'animateur territorial  
Création d'un poste d'animateur chef

---

## **Objet de la décision n° 48 / 2011 :**

### **EVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Par délibération du 4 novembre 2010, le Conseil communautaire a décidé de créer un poste de chargé de mission en développement économique.

Ce poste est équitablement partagé en temps de travail, avec la Communauté de communes du Canton de Guichen.

Aujourd'hui, compte tenu de la charge de travail de ce poste, et considérant la compétence économique comme étant prioritaire pour la Communauté de communes, le Président propose au

Bureau de transformer le temps de travail de ce poste, en le faisant passer de 17 h 30 hebdomadaires à 35 h.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré,

souhaitant renforcer le suivi de l'activité économique de la Communauté de communes,

le Bureau approuve à l'unanimité le passage à temps plein du poste de chargé de mission en développement économique. Cette décision est rendue effective au 1er janvier 2012.

---

Ont été prises, lors de la séance du Bureau Communautaire du 30 août 2011, les décisions n° 20 à 48 / 2011.

Les membres du Bureau présents :

M. MELLET

M. MENARD

M. THEBAULT

M. KAZMIERCZAK

M. LANDEL

M. DERVAL

M. THELOHAN

MME GARDAN